

Objectif Oman

Avril 2021



FAITS SAILLANTS

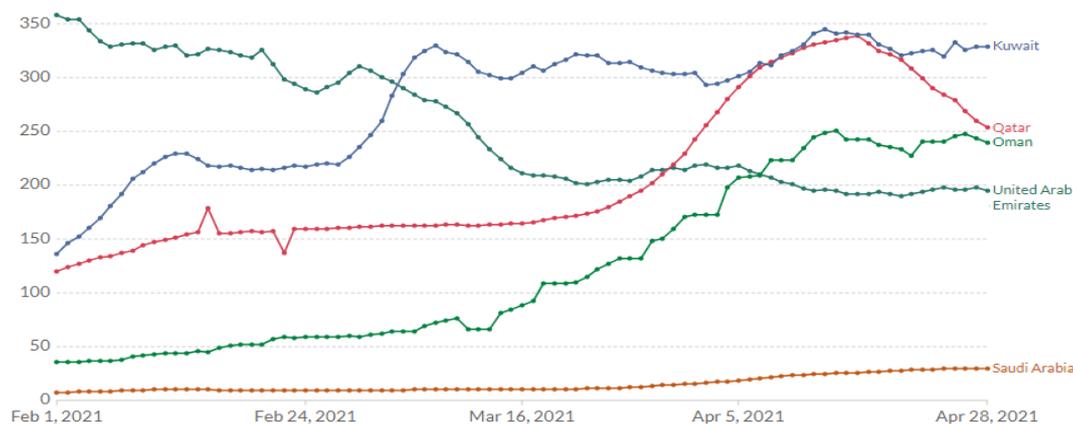
- *La Banque mondiale révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour le Sultanat*
- *La TVA au taux de 5% entre partiellement en vigueur*
- *Les autorités renforcent la réponse sociale à la crise*
- *Vers un regroupement des fonds de pension publics omanais*

CLIMAT DES AFFAIRES

Point de situation sur la gestion de la crise sanitaire du Covid-19

Le Sultanat d'Oman comptait officiellement 195 807 cas de Covid-19 recensés pour 2043 décès au 2 mai 2021. L'épidémie a continué de progresser au mois d'avril, avec plus de 1000 nouveaux cas détectés en moyenne chaque jour et plus de 250 patients en unités de soins intensifs. Conséquence, un couvre-feu nocturne a été mis en place pour toute la durée du mois du Ramadan. Les rassemblements religieux, sociaux, sportifs et culturels sont en outre interdits pendant cette même période. Toutes les activités commerciales à l'exception des commerces alimentaires, des stations-services et des centres de soins seront par ailleurs fermées du 8 au 15 mai. En matière de voyage, l'entrée sur le territoire omanais n'est autorisée désormais, et jusqu'à nouvel ordre, que pour les seuls citoyens omanais et résidents étrangers. L'Inde, le Pakistan et le Bangladesh ont de plus été ajoutés à la liste des pays en provenance desquels l'entrée sur le territoire du Sultanat est interdite (voir *Objectif Oman* de février 2021). Cette interdiction concerne également tous les voyageurs ayant séjourné dans l'un de ces pays au cours des deux semaines précédant leur date d'arrivée en Oman. Concernant la campagne de vaccination, environ 5% de la population du Sultanat auraient reçu au moins une dose depuis le début de la campagne vaccinale.

Nombre de nouveaux cas quotidiens de Covid-19, par million d'habitants (Ourworldindata.org)



INFORMATIONS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERES

La Banque mondiale révisé à la hausse ses prévisions de croissance pour le Sultanat

Dans le cadre de son *Regional Economic Update* d'avril 2021, la Banque mondiale a dévoilé ses nouvelles projections macroéconomiques pour Oman. L'institution prévoit désormais une croissance du PIB de +2,5% pour l'année 2021 (contre +0,5% annoncé en octobre dernier), soutenue notamment par un assouplissement attendu des mesures de confinement en lien avec l'avancée de la campagne de vaccination. Le « vrai » rebond post-crise est toutefois envisagé pour 2022 (+6,5%) grâce « à la remontée des cours du pétrole et à de nouveaux développements dans le secteur des hydrocarbures ».

La Banque mondiale indique par ailleurs que les mesures prises par le Sultanat pour redresser les finances publiques (hausse des recettes via l'instauration de la TVA, baisse des dépenses liées aux hydrocarbures via la création de la holding *EDO*) devraient ramener le déficit budgétaire à un niveau plus raisonnable de -6,8% du PIB en 2021 (contre -17,4% en 2020). Négative en 2020 (-1%), l'inflation devrait rebondir à +3% en 2021 selon l'institution sous l'effet de l'introduction de la TVA et de la reprise économique.

La TVA à 5% entre partiellement en vigueur

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au taux de 5% est officiellement entrée en vigueur le 16 avril 2021, faisant ainsi d'Oman le 4^e pays du Conseil de Coopération du Golfe (CCG) à appliquer la TVA après l'Arabie saoudite (2018), les Émirats arabes unis (2018) et le Bahreïn (2019). Seules les entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 M OMR (2,2 M EUR) étaient toutefois dans l'obligation d'appliquer la taxe dès la mi-avril. L'introduction de la TVA est en effet prévue de manière progressive.

Les entités enregistrant un chiffre d'affaires compris entre 500 000 et 1 M OMR ne seront ainsi concernées par la TVA qu'à partir du 1^{er} juillet 2021, celles réalisant un chiffre d'affaires de 250 000 à 499 999 OMR à partir du 1^{er} octobre 2021 et enfin celles réalisant un chiffre d'affaires de 38 500 à 249 999 OMR à partir du 1^{er} avril 2022. Entre 19 500 et 38 499 OMR, l'inscription au registre fiscal de la TVA n'est pas obligatoire, mais peut se faire sur la base du volontariat. En dessous de ce seuil, aucun enregistrement n'est envisagé.

L'entrée en vigueur de la TVA ne semble pas avoir provoqué de difficulté opérationnelle majeure pour le moment en dépit d'une connaissance générale des procédures qui apparaît encore perfectible. Les problèmes pourraient toutefois devenir plus prégnants dans les semaines à venir dans le sillage notamment de l'introduction de la TVA pour les structures de moindre taille aux ressources plus limitées (multiplication des refus de factures non-conformes, problèmes de reversement de la TVA à l'Etat, etc.). A noter que les autorités omanaises, en particulier la *Consumer Protection Authority*, incitent les vendeurs à ne pas augmenter leurs prix et à absorber la TVA dans leurs marges afin d'en limiter l'impact sur les consommateurs finaux (*sic*). D'autres mesures ont également été prises par les autorités à cet effet (voir ci-après).

Les autorités omanaises renforcent la réponse sociale à la crise

Les autorités ont annoncé début avril une nouvelle série de mesures sociales en faveur des ménages et des entrepreneurs omanais les plus affectés par la crise économique et sanitaire du Covid-19. Le montant total de ces mesures est estimé à plus de 100 M OMR (220 M EUR) par le ministère des Finances omanais. Dans le détail, les autorités prévoient notamment :

1. L'annulation de dettes pour les bénéficiaires du programme de prêts immobiliers à taux réduits du ministère du Logement et de l'urbanisme dont le revenu mensuel est inférieur à 350 OMR, ainsi que pour les bénéficiaires des programmes *Sanad* (prêts aux jeunes entrepreneurs omanais) et *Mawarid Al Rizq* (soutien à la création d'emploi pour les plus démunis) ;
2. L'octroi par l'*Oman Development Bank* de prêts à taux zéro aux travailleurs indépendants, notamment dans les domaines de la pêche, des services ménagers, des taxis (précisions en attente) ;

3. Le lancement par l'Autorité pour le développement des PME *Riyada* d'un programme de prêts d'urgence pour les titulaires de la carte d'entrepreneur ;
4. La prolongation jusqu'à fin 2021 du versement de l'allocation chômage pour les bénéficiaires du *Job Security Fund* en fin de droits ;
5. L'allongement de la liste des produits alimentaires de base bénéficiant d'une TVA à 0%, qui passe ainsi de 93 à 488 produits ;
6. La prise en charge par l'Etat de la TVA sur l'électricité et l'eau pour tous les citoyens omanais disposant de deux compteurs au maximum ;
7. L'augmentation du volume mensuel de carburant subventionné alloué aux bénéficiaires du Système national de subventions, qui passe de 200 à 400 litres par mois. De plus, la TVA sur le carburant sera prise en charge par l'Etat afin de maintenir un prix subventionné de 180 baïsa par litre.

Alors que la hausse récente du prix du baril de pétrole offre quelques marges de manœuvre supplémentaires au niveau budgétaire – le baril omanais s'échangeait à 65 USD fin avril alors que le budget 2021 a été établi sur la base d'un cours annuel moyen de 45 USD –, les autorités ont donc le choix de renforcer significativement les mesures sociales destinées à soulager la population omanaise, notamment sa composante la plus modeste.

Vers un regroupement des fonds de pension publics omanais

Le sultan Haitham bin Tarik a signé le 7 avril 2021 le décret royal 33/2021 prévoyant la restructuration des fonds de pension publics omanais. Dans le détail, onze fonds existants¹ seront regroupés au sein de deux nouveaux fonds, le *Social Security Fund* dédié aux personnels de la sphère civile et le *Military and Security Services Retirement Fund* dédié aux personnels militaires et de sécurité.

De manière pratique, un comité *ad hoc* sera créé pour mettre en œuvre cette restructuration (rédaction de la réglementation, élaboration des procédures de transfert, etc.) dans un délai de 12 mois, ainsi que pour préparer un nouveau projet de loi sur le fonctionnement du système de sécurité sociale. Au-delà du rapprochement des fonds de pension, le décret stipule que la durée minimale de service ouvrant droit à une retraite anticipée sera portée à 30 années, contre 20 auparavant. Cette mesure ne sera toutefois pas rétroactive pour le personnel ayant déjà servi 20 ans.

Annoncé depuis plusieurs années, le rapprochement des différents fonds de pension publics vise à rationaliser la gestion et à réduire leur structure de coûts, via notamment l'identification de synergies. A terme, cette restructuration devrait surtout se traduire par une uniformisation des stratégies d'investissement et un renforcement du poids des fonds de pension publics omanais en tant qu'actionnaires de référence d'un certain nombre d'entreprises locales.

A noter par ailleurs que la restructuration du système public de fonds de pension s'inscrit dans le cadre plus large d'un vaste chantier de réformes destiné à redéfinir l'Etat providence omanais : déploiement d'un système d'assurance maladie obligatoire pour tous les employés du secteur privé (y compris les travailleurs expatriés), création d'un système d'assurance chômage, refonte du système d'embauche et de mise à la retraite des fonctionnaires, etc.

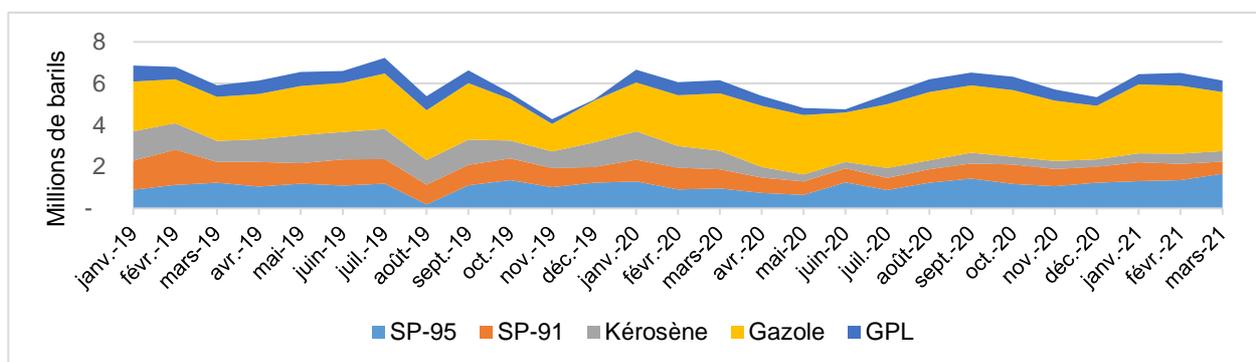
¹ 1) *Civil Service Employees Pension Fund*, 2) *Public Authority of Social Insurance*, 3) *Royal Guard of Oman's Retirement Fund*, 4) *Royal Office Retirement Fund*, 5) *Internal Security Service Retirement Fund*, 6) *Sultan's Special Force's Retirement Fund*, 7) *Diwan of Royal Court Employee's Retirement Fund*, 8) *Royal Oman Police Retirement Fund*, 9) *Defence Ministry's Retirement Fund*, 10) *Central Bank of Oman's Employees Retirement Fund*, 11) *Petroleum Development Oman's Employees Retirement Fund*.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Hydrocarbures : la production des raffineries omanaises se recentre sur le gazole et le SP-95

La production des raffineries omanaises a fortement évolué en 2020 dans le sillage de la crise du Covid-19. Conséquence logique de la chute du trafic aérien mondial, la production de kérosène du Sultanat a ainsi diminué de moitié en 2020 (-51% par rapport à 2019) pour s'établir à 7 M de barils selon le Centre national de statistiques NCSI. Pénalisée par la mise en place de mesures de confinement et son corollaire, la réduction des trajets quotidiens, la production de carburants sans-plomb 91 et 95 a également reculé, de respectivement -28% (à 9,6 M de barils) et -7% (12,8 M de barils) tandis que celle de GPL a baissé de -10% (6,1 M). A l'inverse, la production de gazole, portée par une forte accélération des exportations (+85% sur un an), a progressé de 28%, à 34 M de barils en 2020. Au total, la production omanaise de produits raffinés a chuté de 7% en 2020, pour atteindre 69 M de barils. Sur 2021, les statistiques publiées en début d'année laissent entrevoir une reprise de la production en glissement trimestriel avec une hausse de la production totale de produits raffinés de +10% au 1^{er} trimestre 2021 (par rapport au 4^e trimestre 2020), soutenue notamment par le kérosène (+32% en g.t.) et le sans-plomb 95 (+25% en g.t.).

Evolution mensuelle de la production de produits raffinés en Oman



Automobile : démarrage annoncé de l'usine d'assemblage de bus de Karwa Motors à Duqm

Co-entreprise entre le groupe de transport public qatari *Mowasalat* (70% des parts) et le fonds souverain omanais *Oman Investment Authority* (30%), *Karwa Motors* devrait prochainement démarrer son activité de production de bus au sein de la zone économique spéciale de Duqm selon les dirigeants de l'entreprise. 200 bus scolaires, assemblés sur la base de kits fournis par le constructeur chinois *Higer*, pourraient ainsi sortir des chaînes de production de *Karwa Motors* d'ici la fin de l'année. La production de l'usine, qui s'élargira ensuite aux bus urbains et aux autocars, pourrait atteindre de 500 à 700 unités par an à terme, à destination tant du marché local que de celui de l'export (Asie, Afrique).

Copyright

Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique de Mascate.

Clause de non-responsabilité

Le Service Économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les possibles erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.



Auteur : Service Économique de Mascate

Rédigé par : Pablo Nivon, Fabien Gleizes

Revu par : Fabien Gleizes
Chef du Service Économique de Mascate

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/OM>